

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-6, document 7, page 1 de 1

Question :

26.1 Veuillez expliquer pourquoi la provision de pointe pour les années 2004 et 2005 pourrait, dans la borne supérieure de la fourchette, être respectivement de 2 323 10³m³/jr et de 2 138 10³m³/jr.

Réponse :

26.1 La provision de pointe des années 2004 et 2005 pourrait se retrouver dans la borne supérieure de la fourchette selon ce que SCGM jugera confortable d'avoir comme marge de manœuvre.